

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET,

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 47

Votants : 48

Date de convocation :

Le : 25 septembre 2026

Délibération publiée

Le :

Etaient présents :

Amfreville les Champs

Bacqueville

Beauficel-en-Lyons

Bosquentin

Bourg Beaudouin

Charleval

Douville/Andelle

Fleury-la-Forêt

Fleury sur Andelle

Flipou

Houville-en-Vexin

Le Tronquay

Les Hogues

Letteguives

Lilly

Lisors

Lorleau

Lyons-la-Forêt

Ménesqueville

Perriers/Andelle

Perruel

Pont Saint Pierre

Radepont

Renneville

Romilly/Andelle

Rosay-sur-Lieure

Touffreville

Val d'Orger

Vandrimare

Vascoeuil

M. Cordier,

M. Houy,

Mme Fouquet,

M. Halot,

Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,

M. Cramer,

M. Godebout,

Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard R.,

M. Lehec,

M. Lebreton,

M. Bournisien,

Mme Bachelet,

Mme Collard,

Mme Lancien,

M. Herbin,

Mme Canu,

M. Baldari,

M. Cahagne,

Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,

M. Quéné,

Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,

M. Minier,

M. Vieillard G.,

Mmes Le Breton-Palier, Simon, Rayer, MM. Chivot, Romet,

Leménager, Vieux,

Mme Chapelle,

Mme Malhaire,

Mme Loison, M. Cosaque,

Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,

M. Moëns.

Pouvoir : M. Pillet à Mme Canu.

Tourisme : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ITER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission attractivité consultée par écrit le 18 septembre 2026 ;

L'offre touristique du territoire Lyons Andelle s'articule autour de sites et événements phares qui contribue à l'attractivité de la destination et à la dynamique culturelle locale.

Dès lors, dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique et culturel, la Communauté de communes soutient financièrement ces structures et manifestations.

Cette année, l'association ITER a de nouveau sollicité le soutien de la Communauté de communes pour l'organisation de son 6^{ème} festival « *Les nuits blanches de Lyons-la-Forêt* ». Plusieurs concerts, réunissant des artistes de renommée internationale, sont programmés en septembre 2026 sur la commune de Lyons-la-Forêt.

À l'instar des subventions déjà attribuées aux autres associations touristiques et culturelles au cours de l'exercice 2026, il est proposé d'octroyer une subvention de 1 500 € à l'association ITER.
Une convention fixera les modalités de versement de cette aide.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association ITER ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.